



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Plan d'action pour contrer le plomb dans l'eau potable

Présenté à

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Produit par

Alexandre Dumoulin

Directeur Service des travaux publics

Municipalité de Saint-Hippolyte

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Méthodologie	2
2.1. Réseau d'aqueduc	2
2.2. Réseau d'égouts	2
3. Problèmes identifiés.....	2
4. Stratégie employée afin de contrer la présence de plomb.....	3
5. Communication	3

1. Introduction

Depuis 2005, la Municipalité de Saint-Hippolyte procède à la récupération d'échantillons d'eau dans les établissements municipaux ainsi qu'à l'école des Hauteurs pour en effectuer l'analyse de ceux-ci. De plus, en 2016, la Municipalité de Saint-Hippolyte se dote d'un plan d'intervention évaluant son réseau d'aqueduc. Ce plan d'intervention a pour principalement objectif d'assurer à tous les citoyens de la municipalité les meilleurs services au moindre coût, tout en garantissant la pérennité des infrastructures existantes.

2. Méthodologie

Ce rapport a été produit en fonction des exigences du « *Règlement sur la qualité de l'eau potable* » de l'article 36.2. Pour toute information supplémentaire, veuillez-vous référer à ce guide.

2.1. Réseau d'aqueduc

Depuis la construction du réseau d'aqueduc, la Municipalité de Saint-Hippolyte a pris soin d'enregistrer les interventions effectuées sur le réseau. Ainsi, il a été possible d'associer pour chacune des rues le nombre de bris, de réparations et toutes modifications effectuées aux conduites d'eau potable au cours de ces dernières années. Il en est de même pour toutes les analyses d'eau potable effectuées toutes les années.

Il est important de spécifier que les seuls bris, réparations et analyses hors-normes et/ou non conformes qui ont été pris en considération sont ceux qui ont eu lieu sur les conduites d'alimentation, de distribution et aux établissements appartement à la Municipalité de Saint-Hippolyte. Les branchements de services privés sont exclus de ce registre.

Il est à mentionner que par conduite d'alimentation, on entend toute conduite qui relie l'usine de production ou le puits au premier usager. Donc, aucun usager n'est raccordé sur une conduite d'alimentation.

2.2. Réseau d'égouts

La Municipalité de Saint-Hippolyte ne dispose d'aucun réseau d'égout sanitaire ou pluvial sur son territoire.

3. Problèmes identifiés

Pour 2024, aucun dépassement de concentration de plomb de la norme de 0.005 mg/l n'a été signalé.

4. Stratégie employée afin de contrer la présence de plomb

Dès lors de la réception des certificats d'analyse du laboratoire agréé H2Lab par courriel à la suite de chaque prise d'échantillon, La Municipalité valide les données et se met en mode sensibilisation et solution pour contrer la problématique.

Il faut rappeler la stratégie qui est de mise pour diminuer les chances que l'eau contienne du plomb est de faire couler l'eau pendant quelques minutes durant la journée entière. Aussi, nous avons fait nettoyer tous les aérateurs de chaque robinet (le petit filtre au bout du robinet) pour y déloger les particules qui auraient pu s'y accumuler.

5. Communication

Si la norme s'avère au-dessus de la limite permise dans un établissement quelconque de la Municipalité, nous allons afficher à l'interne les restrictions et toutes les informations nécessaires pour régler cette non-conformité. La Municipalité fera tout en son pouvoir pour remédier à la situation pour ces établissements. De plus, par courriel tout le personnel sera avisé. Pour les établissements qui ne sont pas de la propriété de la Municipalité de Saint-Hippolyte, il est de la responsabilité des gestionnaires de ces établissements d'informer les gens via leur site internet ou tout autre média pertinent l'état de leurs eaux potables à la suite de la divulgation des résultats par la Municipalité.